

## AVIS PUBLIC

---

### ENTRÉE EN VIGUEUR

---

Est par les présentes donné par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA., directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2018, a adopté le règlement décrit ci-dessous, soit :

***N° 1230 Décrétant un emprunt de 125 000 \$ pour des travaux de réfection de toitures d'immeubles municipaux ainsi que la fourniture d'abribus***

La Municipalité a reçu, le 14 juin 2018, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 19<sup>e</sup> jour  
du mois de juin de l'an deux mille dix-huit (2018).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier